Nations Unies S/2020/1092

Conseil de sécurité

Distr. générale
6 novembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 6 novembre 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par la Présidente du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés présentés par M. Alexander Zouev, Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité au Département des opérations de paix ; M. Serge Therriault, Chef de la police civile au Bureau intégré des Nations Unies en Haïti ; M^me^ Unaisi Vuniwaqa, Cheffe de la police civile à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud ; M. Pascal Champion, Chef de la police civile à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et M. Issoufou Yacouba, Chef de la police civile à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, ainsi que des déclarations faites par S. E. M. Hans-Georg Engelke, Secrétaire d'État au Ministère de l'intérieur de l'Allemagne, et par les représentantes et représentants de la Belgique, de la Chine, de la République dominicaine, de l'Estonie, de la France, de l'Indonésie, de la Fédération de Russie, de la Tunisie (au nom des pays africains membres du Conseil de sécurité plus un, à savoir le Niger, l'Afrique du Sud, la Tunisie et Saint-Vincent-et-les Grenadines), du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence sur la question « Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : chefs de la police civile », tenue le mercredi 4 novembre 2020.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte des exposés et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

La Présidente du Conseil de sécurité
(*Signé*) Inga Rhonda **King**

20-14819 (F) 101120 041220

Merci de recycler

Annexe I

Exposé de M. Alexander Zouev, Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité au Département des opérations de paix

Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette réunion d'information. Il me plaît tout particulièrement aujourd'hui d'avoir à mes côtés les chefs de la police civile des opérations de paix des Nations Unies en République centrafricaine, en Haïti, au Mali et au Soudan du Sud.

Cette réunion d'information annuelle est l'occasion de réaffirmer le rôle vital que joue la police des Nations Unies dans tous les domaines de la prévention des conflits et du maintien et de la consolidation de la paix. Elle sert également de forum où nous pouvons discuter de nos réalisations, ainsi que de ce qu'il reste à faire pour améliorer le rôle de la police des Nations Unies en tant que fournisseur de services et point de contact pour les questions de police et d'application de la loi.

Il y a deux ans et demi, le Secrétaire général a lancé l'initiative « Action pour le maintien de la paix », appelant toutes les parties prenantes à relever collectivement les défis du maintien de la paix, qui reste un outil multilatéral fondamental pour prévenir les conflits et maintenir la paix pour des millions de personnes vulnérables dans le monde.

Les priorités d'Action pour le maintien de la paix sont notre boussole. Elles guident le travail du Département des opérations de paix et des missions sur le terrain, de même que la mise en œuvre des mandats du Conseil de sécurité ou encore notre réponse à la crise de la maladie à coronavirus (COVID-19). Composante clef des opérations de maintien de la paix, la police des Nations Unies est fortement engagée à faire avancer les priorités d'Action pour le maintien de la paix et à continuer d'améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix.

Aujourd'hui, je voudrais évoquer les résultats que nous obtenons grâce à nos efforts constants pour renforcer le maintien de la paix. Je soulignerai également les domaines dans lesquels des progrès collectifs plus importants demeurent nécessaires et je me réjouis à la perspective d'entendre ce que les membres envisagent de faire pour soutenir les objectifs d'Action pour le maintien de la paix.

Dans nos efforts pour progresser sur le plan politique, les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales ainsi qu'avec l'ensemble du système des Nations Unies sont capitaux, en particulier pour faciliter les transitions. Au Darfour, par exemple, la police des Nations Unies travaille en étroite collaboration avec l'Union africaine au retrait de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et au passage à la Mission intégrée d'assistance à la transition des Nations Unies au Soudan, dans l'objectif de pérenniser la paix et d'empêcher une reprise du conflit en faisant en sorte que les capacités de police provisoires soient suffisantes.

La police des Nations Unies joue également un rôle clef dans tous les aspects de la protection des civils, y compris la protection physique. En République centrafricaine, elle contribue à favoriser un environnement protecteur par le renforcement des capacités de la police nationale, notamment en aidant au recrutement et à la formation de 1 000 élèves officiers de gendarmerie et de police, qui seront bientôt suivis de 1 000 autres. Elle a également joué un rôle important de sensibilisation pour prévenir la propagation de la COVID-19 et distribuer des équipements de protection individuelle, des produits d'hygiène et des fournitures médicales partout où la mission est présente et tout particulièrement pour les communautés les plus vulnérables.

Afin de garantir l'excellence des résultats et le plus haut degré de responsabilité, la police des Nations Unies, en étroite coopération avec les États Membres et d'autres partenaires, a plaidé pour le Cadre intégré d'évaluation de la performance du maintien de la paix et le Système complet d'évaluation de la performance, en vertu desquels elle a mis en place des normes permettant de mieux mesurer l'incidence des agents déployés et de prendre des mesures en cas de performance insuffisante. Pour améliorer la performance, il est aussi primordial d'aligner la formation avant déploiement assurée par les États Membres sur la formation dispensée par l'Organisation dans les missions. La Division de la police du Département des opérations de paix, en collaboration avec le Service intégré de formation, continue de progresser dans l'élaboration de modules de formation standardisés dans le cadre du programme de formation de la police des Nations Unies.

En ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité, des activités de police qui prennent en compte les questions de genre sont indispensables à l'efficacité de la police des Nations Unies et des services de police des pays hôtes, ainsi que pour faire en sorte que les différents besoins de sécurité des hommes, des femmes, des garçons et des filles soient pris en considération. C'est pourquoi la police des Nations Unies fait de la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les activités de police une priorité fondamentale de son travail. En outre, elle a continué à œuvrer auprès des pays fournisseurs d'effectifs de police afin de dépasser les objectifs intermédiaires de parité hommes-femmes déjà atteints pour 2020, y compris aux échelons de commandement. Une plus grande participation des femmes à tous les niveaux envoie un message fort aux populations hôtes, un message qui est encore amplifié lorsque les femmes occupent des postes de direction et d'autorité. Je me félicite d'ailleurs que trois de nos composantes de police soient actuellement dirigées par des femmes.

La police des Nations Unies a continué à renforcer la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, notamment par le biais d'une formation préalable au déploiement et en cours de mission. Avoir un comportement responsable c'est aussi faire attention à la manière dont nous gérons l'empreinte écologique de nos missions, et la police des Nations Unies a perfectionné son cadre de gestion de l'environnement en harmonisant les initiatives des composantes de police des Missions multidimensionnelles intégrées des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et au Mali, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et de la MINUAD avec les plans de gestion des risques environnementaux de ces mêmes missions.

L'insécurité climatique, dont les conséquences dévastatrices ont été mises en lumière par la COVID-19, est de plus en plus un multiplicateur de menace pour nos missions et pour les communautés d'accueil. Je pense qu'à l'avenir ce problème, en lien avec la réalisation de tous les objectifs de développement durable, va mobiliser l'attention croissante de la police des Nations Unies.

L'initiative Action pour le maintien de la paix vise à recentrer le maintien de la paix sur des attentes réalistes, à rendre les missions de maintien de la paix plus fortes et plus sûres et à susciter un plus grand soutien en faveur de solutions politiques et de forces bien équipées et bien entraînées. Grâce à elle, nous sommes mieux à même de relever les défis contemporains en matière de paix et de sécurité et, en fin de compte, d'améliorer la vie de ceux que nous servons.

Je remercie tous les participants pour leur dévouement constant en faveur de la mise en œuvre de leurs engagements respectifs au titre d'Action pour le maintien de la paix. Enfin, nous sommes reconnaissants au Conseil de sa volonté de soutenir nos efforts et nous espérons pouvoir continuer à compter sur lui.

Annexe II

Exposé de M. Serge Therriault, Chef de la police civile au Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner l'occasion de mettre en lumière les efforts de renforcement des capacités et de développement de la police menés dans le cadre du mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH).

Au fil des 22 dernières années, Haïti a bénéficié du soutien de milliers de policiers des Nations Unies et de conseiller pour les affaires pénitentiaires issus du vaste réseau de pays fournisseurs d'effectifs de police, qui ont favorisé le développement d'un service de police professionnel et soucieux de l'égalité des sexes, conformément au Cadre d'orientation stratégique concernant le rôle de la police dans les opérations internationales de maintien de la paix.

Grâce aux missions successives des Nations Unies, notre assistance a également évolué vers un rôle consultatif plus stratégique portant sur les principes élémentaires d'une bonne gestion de la police et de la gouvernance du secteur de la sécurité. Les institutions policières sont des organisations en apprentissage permanent, tenues de s'adapter constamment à un environnement changeant et à de nouvelles menaces. La Police nationale d'Haïti, qui assure à elle seule le maintien de l'ordre dans le pays depuis la fermeture de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, a relevé de nombreux défis et a démontré à maintes reprises son savoir-faire opérationnel.

Le Directeur général par intérim a dirigé la Police pendant une année marquée par de violentes manifestations de rue, une forte augmentation de la grande criminalité, une pandémie et des problèmes de longue date liés aux relations employés-employeur, et a réussi à inverser toutes les tendances négatives. L'évolution de la présence de l'ONU en Haïti a donc permis à la Police nationale de démontrer sa capacité de réaction et l'intérêt d'investir dans une institution résiliente et axée sur les résultats.

Non seulement cette dernière transition a permis à la Police nationale de démontrer sa capacité opérationnelle, mais elle a également été à l'origine d'importantes réformes en matière de ressources humaines au sein de la Police, suite à l'apparition de fractures internes et à la réclamation de meilleures conditions de travail. Sur les conseils du BINUH, la direction de la Police nationale d'Haïti a mis en place une commission de facilitation et de dialogue pour examiner les griefs des policiers et améliorer les relations employés-employeur. Certaines des recommandations de cette commission, qui ont déjà été mises en œuvre avec l'appui du Gouvernement, notamment la reconnaissance officielle du droit des policiers à la syndicalisation et l'amélioration de la couverture médicale, se sont également avérées efficaces pour réduire les tensions internes.

Dans le cadre de son rôle consultatif, le BINUH continue de travailler en collaboration avec la Police nationale d'Haïti pour garantir l'égalité des sexes et renforcer la capacité à enquêter sur toutes les formes de violence sexuelle et fondée sur le genre et à les prévenir. Vingt ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), l'augmentation du nombre de femmes recrutées au sein de la Police nationale et formées à cet effet a été un élément clef du renforcement des capacités en vue de la professionnalisation de la Police. Actuellement, les femmes représentent près de 11 % des 15 000 agents de la Police nationale d'Haïti, et les conseillers stratégiques de l'ONU mettent en œuvre des initiatives supplémentaires pour atteindre l'objectif de

recrutement tenant compte des questions de genre, à savoir un pourcentage de 12 % des femmes dans la Police d'ici à 2021.

Grâce à notre action dans des domaines tels que ceux qui sont couverts par la Coordination nationale des affaires féminines, le Groupe d'enquête sur les infractions à caractère sexuel, l'École nationale de police et l'Académie nationale de police, nous encourageons des activités de maintien de l'ordre qui tiennent compte des questions de genre tout en mettant tout en œuvre pour atteindre un ratio adéquat d'agents de police par habitants, des agents professionnels et largement représentatifs, conformément au plan de développement stratégique pour 2017-21 de la Police nationale d'Haïti.

Les bons offices de l'ONU et l'appui du Conseil de sécurité en vue de continuer à améliorer les conditions de sécurité en Haïti restent essentiels dans un pays où l'insécurité est liée au contexte politique. Les nombreux épisodes de violence des gangs armés au cours de l'année écoulée et la prédominance de la criminalité, avec une recrudescence des vols, des enlèvements et des homicides, suscitent de graves préoccupations en matière de droits de l'homme. Les autorités haïtiennes doivent prendre d'urgence des mesures concrètes et cohérentes pour que les responsables répondent de leurs actes et pour mettre fin à l'impunité. Avec l'appui des partenaires internationaux et pour satisfaire aux exigences des communautés, les autorités étatiques doivent s'employer à endiguer le phénomène des gangs et mobiliser tous les efforts sur la base d'une approche globale et de solutions nationales, en particulier à l'approche d'une période électorale cruciale, afin de protéger les citoyens de toutes les formes de criminalité et de promouvoir la démocratie, la justice et la stabilité.

La Police nationale d'Haïti a acquis les connaissances essentielles dont elle a besoin pour poursuivre son développement afin de relever les nouveaux défis opérationnels. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. Pour garantir le succès de la transition en cours, le Gouvernement doit allouer des ressources financières, opérationnelles et humaines suffisantes et durables à la Police, tandis que l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires nationaux et internationaux doivent continuer à appuyer le développement de la Police et à mener des activités de supervision pour préserver la confiance de la population dans cette unique institution nationale de sécurité publique.

Avec un appui adéquat, la professionnalisation de la Police nationale d'Haïti peut être un facteur de stabilité et jouer un rôle central dans le rétablissement de l'état de droit en Haïti.

Annexe III

Exposé de M^me^ Unaisi Vuniwaqa, Cheffe de la police civile de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

Avec l'apparition de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a été confrontée à une menace sans précédent pour la santé des communautés que nous servons ainsi que pour celle de notre personnel. La Mission a agi rapidement et de manière décisive pour continuer à mettre en œuvre son mandat de protection et de consolidation de la paix et protéger notre personnel, tout en prenant l'initiative de gérer les risques en matière de réputation en contredisant les idées fausses véhiculées au sein de la population locale selon lesquelles le personnel de la MINUSS serait un vecteur de contagion.

À cette fin, des mesures énergiques ont été prises pour enrayer la propagation du virus, notamment en gelant les déplacements non essentiels, en interdisant les grands rassemblements, en limitant les contacts à l'extérieur des bases, et en imposant la distanciation physique, le port de masques et le lavage des mains. Il était primordial de trouver un équilibre entre l'exercice des responsabilités qui nous incombent en vertu de notre mandat et la santé et la sécurité de nos soldats de la paix et des communautés vulnérables, notamment les milliers de familles déplacées qui vivent dans des sites de protection des civils adjacents aux bases de la MINUSS.

Malgré les risques et les énormes difficultés, les soldats de la paix restent motivés pour continuer à s'acquitter des responsabilités qui leur ont été confiées. Compte tenu des difficultés de mise en œuvre des mesures de prévention pour les personnes déplacées vivant dans les camps de protection des civils et du surpeuplement de ces camps, des activités de police concrètes sur le terrain présentent un risque considérable non seulement pour la police des Nations Unies mais aussi pour la Mission dans son ensemble. La police des Nations Unies a donc réduit son empreinte à l'intérieur des sites de protection des civils, mais a maintenu sa capacité d'intervenir face à des situations d'urgence en matière de sécurité si nécessaire. La police des Nations Unies a également continué de mener des patrouilles autour des sites de protection des civils, des patrouilles de grande visibilité et des patrouilles destinées à renforcer la confiance et la sécurité de confiance dans les villes où sont situés les 10 bureaux locaux.

Toutes les mesures prises pour faire face à la situation exceptionnelle en matière de sécurité, notamment les rapports sur les violences sexuelles et fondées sur le genre à l'intérieur des sites de protection des civils, ont été enregistrées par la police des Nations Unies à des fins de recherche des contacts si nécessaire. Notamment, au plus fort de l'épidémie de COVID en juin, des combats impliquant 500 personnes ont éclaté sur le site 3 de protection des civils de Djouba, et ont duré trois jours. Des unités de police constituées sont intervenues, avec des équipements de protection individuelle contre la COVID-19, et ont réussi à arrêter les combats, qui n'ont pas fait de victimes. Comme on s'y attendait, des membres des unités de police constituées ont ensuite été testés positifs à la COVID-19. Cependant, la mise en quarantaine rapide du contingent touché a permis de réduire les risques de propagation du virus à l'ensemble de la base de la MINUSS.

En ce qui concerne les activités d'assistance technique et de conseil, des ateliers continuent d'être organisés, mais dans le strict respect des mesures de distanciation physique et des autres protocoles de prévention de la COVID-19, notamment des sessions d'assistance technique et de conseil en ligne et l'imposition de limites au nombre de participants pour les activités en présentiel. En outre, la Police nationale sud-soudanaise procède régulièrement à la décongestion des centres de détention pour prévenir la propagation du virus.

Un soutien a été apporté aux populations déplacées et à notre homologue, la Police nationale sud-soudanaise, ainsi qu'à d'autres organismes chargés de l'application de la loi grâce à des activités de sensibilisation à la COVID-19, à des dons de désinfectant pour les mains et d'équipements de protection individuelle, notamment des masques faciaux jetables, ainsi qu'à l'élaboration et à la diffusion de directives pour la prévention de la COVID à l'intention de la Police et des prisons.

En outre, des projets à effet rapide pour la rénovation et la construction de certains postes de police ont été menés à bien en dépit de la COVID-19, et sept ont été achevés et remis à la Police nationale sud-soudanaise au cours du dernier exercice. Cela est essentiel pour renforcer la protection des civils en prévision du jour où la police des Nations Unies et la Police nationale sud-soudanaise occuperont les mêmes locaux. Nous continuerons à renforcer la capacité de la Police nationale sud-soudanaise à garantir un environnement protecteur à la population civile.

Grâce au cessez-le-feu et à l'accord de paix au Soudan du Sud, la violence politique a nettement diminué au cours des deux dernières années. La Mission – en étroite consultation avec le Gouvernement, les organisations non gouvernementales, les donateurs et les déplacés eux-mêmes – procède à un retrait progressif de nos soldats de la paix et s'emploie à changer la désignation des sites de protection des civils pour en faire des camps traditionnels de déplacés. Les sites de protection des civils de Wau et de Bor ont déjà été transformés en camps de déplacés. Ce changement de désignation permet à la fois à la composante militaire et à la police des Nations Unies de mener davantage d'activités de protection en dehors des camps, où les besoins en matière de protection sont plus importants.

Avec la redésignation des sites de protection des civils, le Gouvernement sud-soudanais assume la responsabilité de la protection et de la sécurité des personnes déplacées. La police des Nations Unies joue donc un rôle clef dans la préparation des transitions en collaborant avec la Police nationale sud-soudanaise afin de renforcer ses capacités en matière de police de proximité. La police des Nations Unies lui fournit un appui technique et logistique, et partage des locaux avec elle aux fins de la formation sur place, du mentorat, de l'encadrement et du suivi des activités de police. La police des Nations Unies continuera également à accompagner l'acheminement de l'aide humanitaire et à se déployer dans les situations d'urgence pour protéger les travailleurs humanitaires qui sont en danger.

La police des Nations Unies travaille, par ailleurs, avec la Section de l'état de droit afin de renforcer la primauté du droit et l'accès à la justice dans tous les endroits où une transition des sites de protection des civils a eu ou va avoir lieu. Ces activités comprendront un appui à la Police nationale sud-soudanaise, à l'administration pénitentiaire, au Ministère public et aux tribunaux.

Malgré les difficultés causées par la COVID-19, notre engagement à protéger les civils reste inébranlable. Nous continuerons à trouver des moyens innovants pour nous acquitter de notre mandat et, avec la Police nationale sud-soudanaise et d'autres partenaires, nous œuvrerons à la création d'un environnement protecteur et pacifique pour tous les Sud-Soudanais.

Annexe IV

Exposé de M. Pascal Champion, Chef de la police civile de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

[Original : français]

J'ai l'honneur de présenter devant le Conseil quelques voies pour renforcer la performance et la responsabilité de la police des Nations Unies.

La police des Nations Unies a démontré son fort potentiel dans les opérations de paix. Ce potentiel peut s'exprimer davantage, pour le bénéfice des populations et de l'ONU, dans le cadre du renouvellement de l'engagement collectif dans les opérations de paix.

De nombreuses pistes ont déjà été identifiées pour la police des Nations Unies sous le leadership du Conseiller pour les questions de police, Luís Carrilho, que nous remercions de son appui constant. Je pense notamment à la volonté forte de faire de la police des Nations Unies un fournisseur de services pour tout le système onusien et au-delà – fournisseur souvent discret, inaperçu et donc, parfois oublié.

Qu'il me soit permis de présenter quelques exemples qui illustrent la réussite de la police de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine pour répondre à notre mandat et aux stratégies majeures de l'ONU.

En ce qui concerne les solutions politiques aux conflits, la police des Nations Unies a pu s'acquitter avec succès de 40 missions différentes en soutien à l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. S'agissant de la protection des civils, huit policiers hors unités constituées ont pu, sans arme, sans casque, sans escorte changer radicalement la situation en un an dans PK5, le plus difficile quartier de Bangui, en police de proximité.

La police des Nations Unies a maintenu une coopération continue et sans faille en République centrafricaine avec tous les acteurs des droits de l'homme. Elle a su anticiper, imaginer, faire accepter et mettre en œuvre un modèle intégré de sécurisation des élections en République centrafricaine, au-delà des seuls experts en uniforme.

En termes d'amélioration de la sécurité de l'ONU, la police des Nations Unies a su maintenir son activité face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), de surcroît avec très peu de malades. Elle a fait condamner encore en janvier 2020 plusieurs assassins de Casques bleus tués à Bangassou en 2018, et d'autres suivront.

Forte d'une réelle performance et d'une responsabilité accrue, la police des Nations Unies a su prendre plusieurs années d'avance sur le ratio hommes-femmes. De plus, dans les postes à responsabilité, elle affiche un taux de femmes supérieur à celui de la composante tout entière. Elle mène de front plus de 10 plans d'action sur des thématiques majeures.

En ce qui concerne le renforcement de l'impact pour une paix durable, la police des Nations Unies concilie sécurité et développement dans ses activités. Elle a permis de doubler l'effectif police-gendarmerie en République centrafricaine en deux ans et demi avec un taux de 26 % de femmes parmi les recrues.

Les humanitaires ont développé une relation de confiance forte avec la police des Nations Unies et demandent notre soutien, par exemple à Batangafo où nous

sommes contraints de maintenir le fractionnement d'une unité de police constituée rwandaise. En ce qui concerne le renforcement de l'exemplarité, la police des Nations Unies est parvenue depuis trois ans à éliminer les cas d'abus ou exploitation sexuels. Les initiatives qu'elle a développées dans le domaine de l'environnement sont régulièrement citées en exemples.

S'agissant de l'amélioration des partenariats, la police des Nations Unies travaille chaque jour avec le Programme de Nations Unies pour le développement, l'Union européenne, la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine, la mission consultative de l'Union européenne en République centrafricaine et les principaux partenaires bilatéraux.

Ce ne sont que quelques exemples de ce que les méthodes de management et commandement utilisées par la police des Nations Unies en République centrafricaine ont permis de réussir. Je voudrais indiquer sept clefs qui ont permis cela.

Premièrement, la police des Nations Unies a bénéficié d'espace, d'oxygène, d'autonomie, de visibilité aussi, d'attention, de soutien et d'un leadership fort, notamment de la part du Représentant spécial du Secrétaire général, Mankeur Ndiaye et du conseiller pour les questions de police, Luís Carrilho. Ils ont cru dans le potentiel de la police des Nations Unies, elle le leur rend, et le rend aux populations.

Deuxièmement, la police des Nations Unies a su intégrer les grandes stratégies onusiennes.

Troisièmement, la police des Nations Unies applique au maximum de ses capacités le modèle de leadership du système des Nations Unies du 18 avril 2017 : un leadership respectueux des normes et principes, inclusif, redevable, multidimensionnel, collaboratif, transformationnel, vécu de l'intérieur, concentré sur l'impact terrain.

Quatrièmement, la police des Nations Unies s'inspire beaucoup des théories du « prix de l'excellence » de Peters et Waterman : avoir le parti pris de l'action, être à l'écoute de ses clients, favoriser l'autonomie chaque fois que possible, gagner la productivité par la motivation du personnel, être souple dans la rigueur.

Cinquièmement, la police des Nations Unies pousse l'intégration selon les sept clefs de l'organisation de McKinsey, également soutenues par Peters et Waterman.

Sixièmement, la police des Nations Unies n'hésite pas à identifier ses faiblesses pour les améliorer et simultanément à beaucoup féliciter pour des impacts sur le terrain précis et concrets, ressentis directement par la population.

Septièmement, la police des Nations Unies maintient l'humain au cœur des choses.

En conclusion, pour améliorer encore la performance et la responsabilité de la police des Nations Unies, il convient de lui donner de l'attention, de l'espace, de l'oxygène. En procédant ainsi, comme pour la révolution pacifique ouverte dans Bangui PK5 par la police de proximité, comme pour les années d'avance sur la parité hommes-femmes, comme pour les avancées remarquables en matière de sécurisation des élections, comme pour les belles initiatives environnementales, comme pour la résilience hors norme face à la COVID-19, la police des Nations Unies rendra l'oxygène qui lui est donné.

Annexe V

Exposé de M. Issoufou Yacouba, Chef de la police civile de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

[Original : français]

Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, pour l'insigne honneur qui m'est offert de m'adresser au Conseil de sécurité sur la thématique, intitulée « Faire progresser les solutions politiques grâce à la police des Nations Unies ».

Ce XXIe siècle est marqué par la résurgence et la multiplication de conflits de plus en plus complexes dans le monde et singulièrement dans la région où j'opère. C'est en effet le cas au Mali, raison pour laquelle la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a été mise en place pour œuvrer pour le retour de la paix et de la stabilité. Dès lors, il est opportun de se poser la question de savoir quel est l'apport de chacune de ses trois composantes – civile, militaire et policière – pour atteindre les objectifs stratégiques tels que définis dans la résolution 2531 (2020).

À cet égard, la thématique d'aujourd'hui revêt une importance particulière qui me permettra de mettre en exergue la contribution de la composante police comme l'indique la résolution 2382 (2017), qui tout en soulignant l'impérieuse nécessité de privilégier les solutions politiques pour régler les conflits met en exergue le rôle que les composantes de police des Nations Unies peuvent jouer pour faciliter le passage du maintien de la paix au développement et à la consolidation de la paix, et reconnaissant que le renforcement de l'action de la police des Nations Unies peut contribuer au succès des stratégies de sortie des missions de maintien de la paix « décide que les activités de police doivent... avoir une place à part entière dans les mandats et les structures de décision des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales des Nations Unies ». Cette reconnaissance du rôle central et transversal de la police est conforté par la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui insiste sur la primauté de la politique dans le règlement des conflits et le rôle d'appui que les opérations de maintien de la paix jouent à cet égard.

La police des Nations Unies, force du continuum par excellence, intervient à tous les niveaux de décisions, dans l'ensemble du spectre du mandat, allant du niveau tactique au niveau politico-stratégique en passant par le niveau opératif. Ainsi, au sein de la MINUSMA, la composante de police participe au processus d'analyse du contexte sécuritaire, de planification dans un cadre stratégique intégré et de prise de décision dans les instances de direction de la Mission comme pour les groupes thématiques statutaires et *ad hoc*. La coopération avec les partenaires du pays hôte est essentielle. C'est ainsi que des instruments de coopération tels que les mémorandums signés avec le gouvernement, les plans stratégiques sectoriels signés avec les responsables de chacun des services de sécurité, ainsi que les rencontres périodiques menées auprès de ces partenaires permettent d'apporter l'assistance technique et de créer les opportunités nécessaires pour conduire aux prises de décisions les plus appropriées.

En outre la coopération avec les autres partenaires techniques constitue un autre cadre d'harmonisation des conditionnalités d'accès à l'aide aux forces de défense et de sécurité.

La police contribue à la promotion de l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable à travers le plaidoyer en vue d'un recrutement dans les forces de sécurité qui soit inclusif avec la mise en place d'un système de quota par région, qui permet une meilleure représentativité des populations, y compris des femmes. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali en partenariat avec le Programme des Nations pour le développement et le Commissariat à la réforme du secteur de la sécurité du Mali, nous travaillons à la mise en œuvre de la police de proximité et l'opérationnalisation des comités consultatifs de sécurité qui servent de cadre de concertation entre les représentants de l'État, les services de sécurité et les populations locales en vue de la gestion inclusive et la bonne conduite de toute stratégie locale de prévention de la criminalité et de sécurité. Et pour permettre l'accès de tous à la justice dans le cadre d'une une approche commune de l'état de droit, la police des Nations Unies contribue au renforcement des capacités de la chaîne pénale.

Les importantes actions salutaires posées par la MINUSMA à travers ses différentes composantes, dont la police des Nations Unies, sont porteuses d'espoir mais, elles restent bien entendu perfectibles. La pandémie de COVID-19 a fortement impacté la mise en œuvre de notre mandat. Cette situation a été rendue encore plus difficile avec la crise politique qui a débouché sur la mise en place d'une transition politique.

Concernant la police, la résolution 2382 (2017), après avoir expliqué l'importance des mandats de la police des Nations Unies, a souligné le besoin de fournir les ressources suffisantes pour atteindre les objectifs ainsi définis. Mais, force est de constater l'inadéquation des ressources humaines, logistiques et financières pour achever avec succès nos mandats.

À l'endroit des autorités du pays hôte, un accent particulier doit être mis sur la gouvernance des institutions de l'état de droit. Les forces de sécurité doivent permettre la création des conditions et la mise en place d'un environnement propices au redéploiement des représentants de l'État, à la restauration de l'autorité de l'État et à la lutte contre l'impunité, toutes choses devant contribuer au développement social et économique. La sécurité, la paix et la stabilité en dépendent.

Annexe VI

Déclaration de M^me^ Karen Van Vlierberge, Représentante permanente adjointe de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier les intervenants d'aujourd'hui pour leurs exposés éclairants. Le soixantième anniversaire de la police des Nations Unies et l'importance croissante de son rôle au sein des opérations de maintien de la paix des Nations Unies soulignent l'utilité de ces séances d'information périodiques.

Je voudrais également saisir cette occasion pour faire trois observations.

Premièrement, la Belgique tient à souligner le rôle essentiel de la police des Nations Unies dans le cadre de la protection des civils. Dans le passé, son rôle de protection était généralement sous-estimé et régulièrement négligé. Les missions ont en effet eu tendance à trop s'appuyer sur des approches militarisées pour la protection des civils.

Bien que nous ayons parcouru un long chemin depuis le premier déploiement de la police des Nations Unies en République du Congo dans les années 60, les exposés présentés aujourd'hui montrent clairement le potentiel d'amélioration de la protection des civils par la police des Nations Unies. Par ailleurs, il est également essentiel de préserver les acquis de la police des Nations Unies, en particulier dans le contexte de la pandémie actuelle, qui constitue un obstacle supplémentaire à la réalisation de nos objectifs.

En ce qui concerne l'avenir, nous voudrions plaider en faveur d'une triple approche. Premièrement, la police des Nations Unies dans son ensemble doit être pleinement impliquée dans la protection des civils et avoir son mot à dire dans la prise de décisions et la planification des efforts de l'ensemble de la mission pour protéger les civils. C'est particulièrement vrai dans les contextes de transition, lorsque les composantes militaires procèdent à un retrait progressif. Deuxièmement, si les partenariats entre la police des Nations Unies, les États hôtes et les autres composantes de la mission doivent être renforcés pour permettre des approches plus globales de la protection des civils, les partenariats avec d'autres acteurs internationaux actifs dans ce domaine doivent également être pris en compte. Troisièmement, il faut fournir des capacités, des moyens et des outils plus appropriés et plus souples pour combler les lacunes critiques existantes en matière de capacités.

J'ai deux questions concernant la protection des civils pour la Cheffe de la police Unaisi Vuniwaqa, de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Compte tenu du fait que les sites de protection des civils des Nations Unies commencent à se transformer en camps de déplacement conventionnels, comment envisage-t-elle le rôle de la police des Nations Unies à l'avenir, en ce qui concerne la protection des civils ? Et a-t-elle la capacité d'exécuter pleinement les tâches de protection des civils qui lui sont confiées ?

Deuxièmement, la police des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer en ce qui concerne l'administration de la justice et l'exercice de la justice de transition. L'effondrement de l'état de droit est souvent un facteur considérable dans la décision de déployer une opération de paix des Nations Unies. En conséquence, la réhabilitation du dispositif de justice – notamment la mise en place éventuelle de projets de justice transitionnelle – est devenue une condition préalable aux transitions des missions et une pierre angulaire de leurs stratégies de sortie. À cet égard, qu'il me soit permis de souligner que la police des Nations Unies a toujours un rôle essentiel à jouer en termes de responsabilité ; Il faut réunir des preuves et traduire les coupables en justice.

De plus, comme la bonne exécution des mandats de maintien de la paix est devenue conditionnée par la réforme et le renforcement des institutions policières, le rôle de la police des Nations Unies est devenu de plus en plus critique. Plus généralement, la réforme du secteur de la sécurité ne doit pas être exclusivement prise en charge par la composante militaire. La police des Nations Unies a également un rôle essentiel à jouer à cet égard.

À cet égard, j'ai deux questions pour Issoufou Yacouba, Chef de la police civile de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Pourrait-il donner davantage de détails sur les efforts entrepris par la police des Nations Unies en matière de réforme du secteur de la sécurité au Mali ? Et comment évolue la coordination avec d'autres acteurs tels que la Mission de renforcement des capacités de l'Union européenne au Mali ?

Enfin, nous saluons les efforts que déploie la police des Nations Unies pour intégrer les questions de genre, ainsi que ses efforts visant à renforcer la participation des femmes en uniforme aux activités de maintien de la paix. Une participation accrue et effective des femmes en uniforme aux activités de la police des Nations Unies renforcera la participation de la population, en particulier dans les contextes où les normes culturelles font qu'il est difficile pour les femmes de parler aux hommes. En outre, cela pourrait générer davantage de possibilités d'autonomisation des femmes,ainsi que de collecte d'informations en vue d'une meilleure connaissance des situations. De surcroît, la formation et l'analyse des conflits axées sur la prise en compte des questions de genre doivent être intensifiées. La prise en compte généralisée des questions de genre est et doit rester notre objectif global.

J'ai également une question pour Pascal Champion, Chef de la police de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. La Belgique étant convaincue qu'une participation accrue et effective des femmes en uniforme aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies contribue à l'amélioration de la performance de ces opérations, peut-il nous donner des exemples concrets du rôle essentiel que jouent les femmes en uniforme ?

Annexe VII

Déclaration de M. Zhang Jun, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : chinois]

Je remercie le Sous-Secrétaire général Zouev et les quatre chefs de police de leurs exposés. Je saisis cette occasion pour rendre un vibrant hommage à tous les policiers qui participent au maintien de la paix et s'acquittent de leurs mandats en première ligne ainsi qu'à leurs familles.

En raison de l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les opérations de maintien de la paix se heurtent à un environnement toujours plus complexe et à des problèmes encore plus redoutables. À l'instant, le Sous-Secrétaire général Zouev et les quatre chefs de police ont également témoigné de cela dans leurs exposés. Le Conseil de sécurité doit analyser en profondeur le contexte, les tâches et le développement futur des activités de police dans les opérations de maintien de la paix et rechercher des moyens de renforcer et d'améliorer son action. Je souhaite partager les observations suivantes.

Premièrement, la sûreté et la sécurité des forces de police du maintien de la paix doivent être garanties. Les conditions de travail des forces de police dans les opérations de maintien de la paix sont de plus en plus complexes et dangereuses. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) sont de bons exemples à cet égard. Il est essentiel de garantir la sûreté et la sécurité du personnel de police dans les opérations de maintien de la paix pour qu'il puisse s'acquitter efficacement de ses fonctions. Les États Membres et le Secrétariat doivent prendre des mesures pratiques pour mettre pleinement en œuvre la résolution 2518 (2020) et aider le personnel de police des opérations de maintien de la paix à renforcer leurs capacités en matière d'appréciation des situations et à améliorer la qualité du matériel et les conditions médicales afin de réduire au minimum les risques en matière de sûreté et de sécurité. La Chine est favorable à une participation accrue et véritable des policières aux opérations de maintien de la paix. Il faut par ailleurs une évaluation complète des risques potentiels, une formation adéquate en matière de sûreté et de sécurité et une préparation approfondie avant le déploiement.

Deuxièmement, les capacités des forces de police du maintien de la paix doivent être renforcées et la performance dans le domaine du maintien de la paix doit être améliorée. La mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général repose sur le renforcement des capacités en matière de maintien de la paix. Les États Membres et le Secrétariat doivent travailler de concert et dans le même esprit pour aider les pays qui fournissent des effectifs de police, assurer une formation ciblée au personnel de police du maintien de la paix et lui fournir des ressources suffisantes pour s'acquitter de ses fonctions. Ce n'est que lorsque le renforcement des capacités et la mobilisation des ressources dans le domaine du maintien de la paix seront assurés que l'on pourra améliorer de manière significative la performance en la matière. Les composantes policières, civiles et militaires des missions doivent œuvrer en synergie et renforcer les capacités communes de commandement des contingents pour répondre de manière adéquate aux situations complexes qui pourraient se poser. La Chine a toujours promu activement le renforcement des opérations de maintien de la paix afin d'honorer l'engagement pris par le Président XI Jinping au Sommet sur les opérations de paix des Nations Unies.

Depuis 2015, le Gouvernement chinois a formé plus de 1 000 policiers du maintien de la paix originaires de divers pays. Nous continuerons de contribuer au renforcement des capacités des forces de police du maintien de la paix.

Troisièmement, il est impératif de suivre l'orientation générale vers le règlement politique des crises. Au moment d'élaborer les mandats pour les activités de police des missions de maintien de la paix, le Conseil de sécurité doit écouter pleinement les vues du pays concerné et des pays qui fournissent du personnel de police afin de créer des mandats clairs et applicables conformes à la réalité. En outre, le Conseil doit agir en fonction de l'évolution de la situation pour adapter en temps voulu les priorités des mandats et se concentrer sur l'objectif central, à savoir le règlement politique des crises. Le personnel de police de la MINUSCA doit fournir, en vertu du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité, un appui actif au processus électoral sur les plans logistique et de la sécurité et créer un environnement propice au bon déroulement des élections générales, dans un climat pacifique. La Chine appuie le personnel de police de la MINUSMA, qui aide le Gouvernement malien de transition à poursuivre le processus de transition et à continuer d'appliquer l'accord de paix.

Il convient de souligner que c'est avant tout au Gouvernement du pays concerné qu'il incombe de protéger la population civile, et que les forces de police du maintien de la paix doivent s'employer à fournir une assistance au pays. La MINUSS contribue largement à la protection des populations civiles locales, mais il sera impossible de maintenir sa présence à titre permanent dans le pays. Il est essentiel d'aider le pays à renforcer ses capacités en matière de protection des civils. Étant donné que la situation politique globale au Soudan du Sud s'améliore, la Mission doit transférer progressivement la responsabilité de la protection des civils au Gouvernement national.

Cette année marque le vingtième anniversaire du déploiement initial par la Chine de forces de police au sein d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Au cours des 20 dernières années, la Chine a déployé au total plus de 2 600 policiers, dont huit ont sacrifié leurs vies précieuses. Au moment où nous parlons, une trentaine de policiers chinois continuent de s'acquitter de tâches de maintien de la paix au Soudan du Sud et à Chypre. Au cours des 20 dernières années, du Timor-Leste à la Bosnie-Herzégovine, d'Haïti au Soudan du Sud, des policiers chinois ont été déployés dans neuf pays en situation de sortie de conflit sur quatre continents et ont partagé leur expérience et contribué à la planification. Les policiers chinois sont déterminés à insuffler de la vitalité aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et à contribuer au développement des forces de police du maintien de la paix des Nations Unies ainsi qu'au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Annexe VIII

Déclaration de la Mission permanente de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Nous remercions les intervenants des informations qu'ils ont fournies aujourd'hui.

L'année 2020 s'est avérée difficile. Alors que nous commémorons le soixantième anniversaire de la police des Nations Unies et que nous soulignons ses réalisations, nous reconnaissons la nécessité d'identifier les bonnes pratiques et de renforcer l'action dans les domaines où une amélioration est cruciale afin de remplir les tâches qui nous ont été confiées et d'appuyer efficacement les États Membres dans des environnements opérationnels nouveaux.

La protection des civils est un aspect fondamental des activités de la police des Nations Unies. Nous devons nous rappeler que cela est et doit systématiquement rester sa priorité, réaffirmant ainsi l'importance de l'état de droit, de la justice et de la sécurité humaine.

Nous tenons à souligner le travail courageux et inlassable qu'effectue la police des Nations Unies durant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La police des Nations Unies a poursuivi ses activités de surveillance et a immédiatement adopté des directives afin de prévenir la propagation du virus en identifiant les menaces criminelles qui risquaient de s'intensifier, notamment la violence domestique et intercommunautaire, la traite et le trafic d'êtres humains, la contrebande de médicaments et de produits médicaux, ainsi que les troubles civils dans les installations médicales, les points de vente de produits alimentaires et d'autres infrastructures critiques.

En ce qui concerne Haïti, nous apprécions les efforts menés par le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) et son unité de police en vue de professionnaliser la Police nationale d'Haïti (PNH), et nous prenons note de l'augmentation du nombre de femmes recrutées. Nous demeurons toutefois préoccupés par les troubles civils, la violence des gangs et l'impunité. Nous avons conscience que le budget restreint de la PNH entraîne de sérieuses difficultés s'agissant de maintenir ses effectifs, de couvrir ses coûts opérationnels et d'acquérir les équipements adéquats. Nous sommes également conscients que, pour maîtriser la formation des bandes organisées et leur violence, il est essentiel qu'Haïti continue de développer son personnel de police pour atteindre au moins 25 000 policiers, afin de respecter le taux internationalement accepté de 2,2 policiers pour 1 000 habitants. À cet égard, nous appelons la communauté internationale à appuyer le mandat du BINUH s'agissant de renforcer la capacité opérationnelle de la PNH en augmentant les fonds disponibles pour l'aider. En plus de ces efforts, il faut que le Gouvernement haïtien s'engage de nouveau à mettre effectivement en œuvre le plan stratégique de développement de la PNH pour la période 2017-2021. Ce n'est qu'en prenant un engagement collectif qu'Haïti pourra procéder au renforcement des capacités de sa police nationale.

En ce qui concerne l'incidence de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) sur le plan de la protection, il est clair qu'elle joue un rôle important dans le pays, en collaborant avec les communautés pour apaiser les tensions et en mettant au point des activités qui aident au signalement des crimes et aux enquêtes y relatives, notamment pour les cas de violences fondées sur le genre et de violations des droits de la personne. C'est pourquoi nous félicitons l'inspectrice en chef Doreen Malambo, conseillère pour les questions de genre à la MINUSS, d'avoir obtenu le

prix de la Policière des Nations Unies de l'année 2020, en reconnaissance de l'appui qu'elle apporte aux groupes vulnérables.

Quant à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, nous nous félicitons de la poursuite du Système complet d'évaluation de la performance, de l'élaboration du Cadre de résultats et de l'utilisation d'outils technologiques pour en mesurer l'incidence et améliorer la collecte de données. Nous accueillons tout aussi favorablement le fait que la composante Police va être réévaluée tous les trimestres et que des plans vont être établis pour améliorer la performance de ses unités, combler ses insuffisances et améliorer sa capacité opérationnelle.

Enfin, le Mali, qui revêt une importance capitale pour la stabilité de toute la région du Sahel, se heurte toujours à des défis considérables, exacerbés tant par le récent coup d'État que par des violences persistantes entre les communautés et par le terrorisme, l'extrémisme violent et les attaques asymétriques, qui viennent s'ajouter aux dimensions relatives à l'aide humanitaire et aux droits de l'homme, en particulier dans le centre et le nord du pays, lesquelles affectent principalement les femmes et les enfants. À cet égard, la police des Nations Unies joue un rôle essentiel pour combler le vide de la présence gouvernementale officielle, protéger les civils et renforcer les capacités nationales servant à remédier à ces fléaux.

Pour terminer, la République dominicaine tient à faire part de son appui à la police des Nations Unies, ainsi qu'à tous les hommes et femmes qui, par pur altruisme, mettent leur vie en danger dans le cadre des opérations de paix et dans des situations de crise ou d'après-conflit.

Annexe IX

Déclaration de la Mission permanente de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie de leurs exposés éclairants le Sous-Secrétaire général Zouev et les chefs des composantes Police de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti. La réunion d'aujourd'hui est très utile pour comprendre les progrès réalisés et les défis que doit relever la police des Nations Unies, et je voudrais profiter de la rare occasion que nous offre cette réunion pour reconnaître la contribution que la police des Nations Unies apporte au maintien et à la consolidation de la paix dont s'acquitte l'Organisation.

Le déploiement de la police des Nations Unies porte avec lui un message positif de renforcement de la sécurité et de retour à l'ordre public. Moins les missions des Nations Unies se consacrent à des opérations de maintien de la paix, et plus la contribution de la police des Nations Unies gagne en visibilité. Ses efforts pour consolider l'état de droit, renforcer les capacités des services de police nationaux axés sur la population et contribuer à la réforme des secteurs de la sécurité dans le respect des droits de l'homme sont fondamentaux pour instaurer une stabilité durable dans les pays en proie à des conflits.

Nous saluons les efforts visant à rehausser le rôle de la police des Nations Unies dans le maintien de la paix et continuons d'appuyer l'initiative Action pour le maintien de la paix, associée à la valeur ajoutée que la police des Nations Unies apporte à la mise en œuvre de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En conséquence, je voudrais demander au Sous-Secrétaire général Zouev quelles sont les priorités des Nations Unies en matière de police au titre de la phase II de l'initiative Action pour le maintien de la paix.

Quant à la performance, l'Estonie entend continuer de souligner l'importance fondamentale de mettre en œuvre des politiques et mécanismes permettant de vérifier et d'améliorer la performance des opérations de paix, un accent tout particulier étant mis sur la protection des civils et la promotion des droits de la personne. Nous continuons également d'insister sur l'importance d'accroître l'efficacité de la police grâce à un meilleur dialogue avec les communautés, notamment en s'appuyant sur les relais communautaires et les spécialistes des droits de l'homme. À cet égard, on ne peut toutefois pas négliger l'incidence de la maladie à coronavirus (COVID-19), qui a accru aussi bien les responsabilités de la police des Nations Unies que les risques auxquels elle est exposée. Il serait donc utile que M. Zouev nous présente l'effet qu'a eu la COVID-19 sur le niveau des vacances de postes pour les unités de police dans les missions de maintien de la paix.

Dans le même ordre d'idées, je voudrais demander à la Cheffe de la police de la MINUSS, M^me^ Unaisi Vuniwaqa, comment la redésignation des sites de protection des civils s'est répercutée sur les ressources de la police des Nations Unies. A-t-elle contribué à libérer une partie de ces ressources ? Si oui, comment la police a-t-elle pu les utiliser ?

Avant de terminer, je voudrais rappeler la fonction essentielle que joue une répartition hommes-femmes plus égalitaire des composantes Police dans l'efficacité du maintien de l'ordre. C'est particulièrement le cas pour la police de proximité et la prévention et l'élimination de la violence sexuelle et fondée sur le genre liée

aux conflits. Nous entendons continuer de souligner qu'il importe de mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et ses priorités, et en particulier de promouvoir la participation des femmes – pleine, véritable et sur un pied d'égalité – aux processus de paix et aux composantes Police.

Je voudrais conclure en exprimant ma gratitude et mon ferme appui à tous les soldats de la paix des Nations Unies – femmes et hommes – dont le dévouement et le sacrifice sont synonymes d'espoir pour des millions de personnes et aident les pays à parcourir le difficile chemin menant du conflit à la paix.

Annexe X

Déclaration de M^me^ Nathalie Broadhurst Estival, Représentante permanente adjointe de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et français]

Je remercie le Sous-Secrétaire général et les chefs des composantes Police présents aujourd'hui pour leurs exposés qui nous ont permis de mesurer l'ensemble des facettes des missions et des enjeux auxquels les gendarmes et policiers des Nations Unies sont confrontés sur le terrain. Je rends à ces femmes et à ces hommes un hommage appuyé ; ils exercent aujourd'hui leur mission dans des conditions très exigeantes, et dans un contexte sanitaire particulièrement lourd.

Et dans ce contexte difficile, je le disais, je souhaite également saluer l'investissement constant du Secrétariat de l'ONU, en particulier le Département des opérations de paix et la Division de la police pour optimiser l'emploi de la police des Nations Unies. La mission de police, qui est au cœur des partenariats et des coopérations opérationnelles entre les Nations Unies et les autorités nationales, représente un atout absolument inestimable pour le maintien mais aussi pour la consolidation de la paix. Je salue également les efforts du Secrétariat pour permettre aux composantes Police des missions de concilier sécurité et performance.

Pour sa part, la France continue à appuyer la mise œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix ; elle déploie actuellement 21 gendarmes de tous grades dans trois missions – la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Elle est et restera un partenaire engagé, constructif, fiable pour permettre à la police des Nations Unies d'exercer pleinement ses missions.

Alors que l'année 2020 marque le soixantième anniversaire de la police des Nations Unies, je voudrais insister aujourd'hui sur deux priorités.

Tout d'abord il est essentiel que la police des Nations Unies accompagne la transition entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix. La population doit bien entendu être au cœur de cet objectif. L'instauration ou le rétablissement d'une relation de confiance entre la population, les autorités publiques et les institutions est en effet une condition indispensable au retour à une paix durable. Cela implique le renforcement de l'état de droit, l'accompagnement des forces de sécurité intérieures nationales, la protection de tous et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Du fait de la maladie à coronavirus (COVID-19), la confiance est encore plus difficile à gagner, cela va de soi, et à entretenir puisque chaque gendarme, chaque policier au contact de la population doit aussi faire preuve d'un respect absolu des règles sanitaires afin de ne pas être perçu comme étant lui-même un vecteur potentiel de propagation du virus.

Deuxième priorité, la police de l'ONU doit poursuivre ses efforts pour gagner en efficacité. La France y contribue en soutenant notamment des actions de formation avant et pendant le déploiement, également bien sûr le recours accru aux experts de police, l'appui à la maîtrise de la langue du pays hôte et la mixité des contingents. Là aussi cet aspect est absolument clef dans le renforcement de l'efficacité de la police.

La France souscrit pleinement à l'objectif de renforcement du déploiement des femmes et ce à tous les niveaux de responsabilités. Le nouveau système de pilotage de la performance des opérations de paix, qui a été mis en place par le Secrétariat, est

également très utile pour améliorer l'efficacité de la police des Nations Unies, partout où ses unités sont déployées, au bénéfice de la montée en gamme des forces de police locales et de la protection des populations.

Je voudrais moi aussi finir mon intervention par quelques questions. La première est adressée plus particulièrement au chef de la police civile de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), M. Yacouba. Plusieurs tâches du mandat de la MINUSMA reposent en effet dans une large mesure sur sa composante police, en particulier dans le centre du Mali où les priorités sont l'appui au redéploiement des forces de sécurité intérieure maliennes et la protection des civils. Donc je voulais lui demander s'il pouvait nous faire part des progrès réalisés dans l'intégration des opérations militaires avec les opérations de police au sein de la mission pour remplir ces tâches, et quelles étaient, dans ce domaine, ses recommandations ? J'aurais également une question à l'attention du chef de la composante police de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, M. Champion, pour lui demander quelles actions concrètes la police des Nations Unies met en œuvre en République centrafricaine en appui aux forces de sécurité intérieures pour leur redéploiement sur l'ensemble du territoire ? Dans la perspective des élections du 27 décembre qui seront un moment critique et capital dans la consolidation de la démocratie en République centrafricaine, comment la police des Nations Unies prépare-t-elle cette échéance, notamment dans le cadre du plan de sécurisation intégrée qui a été adopté au début du mois octobre ?

Annexe XI

Déclaration de M. Hans-Georg Engelke, Secrétaire d'État au Ministère de l'intérieur de l'Allemagne

Je tiens à remercier Saint-Vincent-et-les Grenadines d'avoir convoqué la réunion d'aujourd'hui. Je voudrais également remercier les intervenants pour les réflexions intéressantes qu'ils nous ont livrées et pour leur travail. Je tiens à rendre hommage aux chefs de la police civile présents aujourd'hui et à tous les agents de police qui servent sous le drapeau de l'ONU pour leur dévouement, leurs compétences et leur engagement.

À l'heure actuelle, 8 890 policiers au total sont déployés dans 12 missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales dans les différentes régions du monde. Parmi eux, il y a des policiers allemands en service au Kosovo, au Mali, en Somalie et, prochainement, à nouveau au Soudan. Ces policiers ne sont pas les premiers à servir ainsi l'ONU et nul doute qu'ils ne seront pas non plus les derniers.

L'Allemagne déploie des agents de police depuis 1989. Deux contingents allemands faisaient partie du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition en Namibie – l'un formé d'agents venus de ce qui était alors l'Allemagne de l'Ouest et l'autre d'agents de l'ancienne République démocratique allemande. C'est par l'intermédiaire de la télévision et de la radio que ces policiers ont vu des milliers de personnes franchir la frontière intérieure allemande et danser sur le mur de Berlin il y a 31 ans, le 9 novembre 1989. Pour eux, le début de la réunification s'est produit à des milliers de kilomètres, alors qu'ils servaient l'ONU. Il n'y a plus qu'une Allemagne aujourd'hui, qui déploie à la fois des policiers issus de sa police fédérale et des membres des services de police des différents länders.

Cette semaine, nous commémorons le soixantième anniversaire de la création de la police des Nations Unies. L'histoire de la réussite de la police des Nations Unies a commencé en 1960, lorsque les premiers policiers ont été déployés dans le cadre de l'Opération des Nations Unies au Congo. Depuis lors, l'importance et le rôle de la police des Nations Unies se sont considérablement accrus. En témoigne le nombre d'agents déployés, qui est passé d'environ 1 700 en 1994 à près de 15 000 en 2010, pour se situer aujourd'hui à près de 9 000, ainsi que je l'ai déjà dit.

Mais c'est encore plus flagrant lorsqu'on regarde les mandats qui lui sont confiés au sein des missions sur le terrain. La police des Nations Unies protège les civils en temps de conflit, y compris les groupes les plus vulnérables comme les déplacés, les femmes et les enfants. Elle forme les policiers des États hôtes, afin qu'ils soient en mesure de fournir des services de police professionnels à la population. Elle conseille les hauts responsables des services de police des États hôtes ainsi que les ministères chargés de la sécurité intérieure, afin qu'ils mettent en place des organisations de police professionnelles conformes aux normes internationalement reconnues. La police des Nations Unies conseille aussi les États hôtes sur la manière de mieux intégrer les femmes dans leurs services de police et de lutter contre les crimes qui touchent principalement les femmes, telle la violence sexuelle et fondée sur le genre, afin d'améliorer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, conformément à la résolution 1325 (2000) et à toutes les résolutions ultérieures sur les femmes et la paix et la sécurité. Et grâce à sa force de police permanente, elle fournit une assistance policière aux pays où aucune mission n'est déployée, afin qu'ils puissent rendre leurs services de police plus professionnels.

La paix durable n'est possible que lorsque la gouvernance se fonde sur l'état de droit et les droits de l'homme – et lorsque les droits de toutes les personnes vivant dans le pays sont respectés et protégés de la même manière. La sécurité et une police

démocratique sont deux des services les plus importants qu'un État puisse fournir. Sans la sécurité assurée par une police axée sur l'être humain, d'autres objectifs tels que l'éducation, la participation, le développement et la prospérité sont quasiment impossibles à réaliser. C'est pourquoi les agents de police des Nations Unies sont essentiels pour respecter notre engagement commun à pérenniser la paix et à mettre en oeuvre l'initiative Action pour le maintien de la paix.

Face à la complexité des conflits actuels et à des mandats de plus en plus multidimensionnels, il est indispensable que la police des Nations Unies soit dotée de ressources, d'effectifs et de services de formation adaptés aux besoins sur le terrain. Cette demande de ressources s'adresse à de multiples partenaires. Tout d'abord, les membres du Conseil de sécurité, à qui il incombe d'adopter des mandats souples et réalistes ainsi que des plafonds d'effectifs suffisants pour le déploiement de la police afin que celle-ci puisse s'acquitter de ses tâches. Durant notre mandat au Conseil, nous avons travaillé d'arrache-pied pour faire en sorte que les mandats aillent dans cette direction. Cette demande de ressources concerne également les membres de la Cinquième Commission, dont la responsabilité consiste à fournir des ressources suffisantes aux missions, y compris en matière de financement des programmes. Cette demande s'adresse en outre aux pays qui fournissent des effectifs de police, qui ont quant à eux pour responsabilité de ne fournir que des policiers bien formés, dont les antécédents ont été dûment contrôlés, ainsi que l'équipement requis. Et cette demande s'adresse enfin au Secrétariat, y compris les missions sur le terrain, à qui il incombe de fournir le cadre conceptuel et stratégique des activités de police des Nations Unies.

C'est pourquoi, l'échange de personnel et de connaissances entre les États Membres et le Secrétariat, grâce à des détachements et à un dialogue permanent, est absolument primordial. Les services de police doivent constamment faire face à des changements et des évolutions. Les stratégies, les politiques et les directives générales doivent être adaptées à ces réalités toujours nouvelles. En outre, les processus de recrutement, en particulier pour les postes d'administrateurs, prennent encore beaucoup trop de temps et ne sont pas suffisamment transparents pour les candidats et les différents pays fournisseurs.

Nous sommes prêts à apporter notre aide, en termes de personnel, de ressources financières et de conseils, grâce à un processus de consultation avec les États Membres. Nous sommes pour la réforme du dispositif de formation de la police des Nations Unies car nous pensons qu'une formation plus ciblée et plus spécialisée est la clef d'une meilleure performance de la police des Nations Unies. Nous sommes prêts à mettre les formations dispensées par nos institutions de formation de la police à la disposition des pays fournisseurs et des missions en recourant au mécanisme de coordination souple.

En ce qui concerne le fond, je demande au Secrétariat et aux missions sur le terrain d'inclure davantage d'informations sur la police des Nations Unies dans les rapports du Secrétaire général. Très souvent, malheureusement, ceux-ci ne comportent guère plus qu'un simple paragraphe sur les activités menées par la police des Nations Unies pendant la période considérée. Le Conseil de sécurité doit être le mieux informé possible du travail de fond de la police des Nations Unies pour pouvoir prendre des décisions éclairées lorsqu'il examine les mandats des missions sur le terrain.

La police des Nations Unies a joué un rôle important dans le succès des missions par le passé ; elle joue un rôle important pour leur succès à l'heure actuelle ; et elle jouera un rôle encore plus important à l'avenir, notamment grâce au renforcement de son rôle dans la prévention des conflits. Nous encourageons tous les acteurs, les pays

fournisseurs de personnel de police, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Secrétariat et les États hôtes à appuyer les activités de la police des Nations Unies.

Pour terminer, je voudrais poser une question à notre intervenant en ce qui concerne la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Quel rôle supplémentaire d'appui la police civile de la MINUSMA peut-elle jouer dans la mise en œuvre de l'ambitieuse charte de la transition, notamment en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, l'état de droit et le rétablissement des services et de l'autorité de l'État ?

Je me réjouis à la perspective d'une discussion constructive et instructive ici au Conseil de sécurité. Espérons que l'élan en faveur de l'amélioration et de l'évolution positive de la situation de ces dernières années sera maintenu et que la police des Nations Unies pourra continuer à apporter son aide aux personnes qui en ont le plus besoin.

Annexe XII

Déclaration de M. Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette réunion d'information annuelle sur la police des Nations Unies.

Je voudrais également remercier le Sous-Secrétaire général Alexander Zouev et les chefs de la police civile de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti pour leurs exposés édifiants et pour avoir partagé avec nous leur expérience sur le terrain.

L'Indonésie se réjouit de participer à ce débat non seulement parce que nous avons toujours accordé la priorité au maintien de la paix et aux soldats de la paix, y compris les policiers, mais aussi parce que nous aimerions recevoir des informations à jour en provenance du terrain.

Alors que nous célébrons cette année le soixantième anniversaire de la police des Nations Unies, je voudrais rendre hommage à tous les agents de police qui participent aux activités de maintien de la paix, hommes et femmes, pour leur service et leur dévouement au sein des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales dans le monde entier.

Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage aux soldats de la paix tombés au champ d'honneur, qui ont fait le sacrifice ultime pour faire avancer la cause de la paix.

L'Indonésie est fière de sa contribution importante aux activités de la police des Nations Unies, et ce, depuis longtemps. Depuis que nous avons participé à ces activités pour la première fois, dans le cadre du Groupe d'assistance des Nations Unies à la Namibie pour la période de transition en 1989, nous avons déployé plus de 2 700 policiers dans 17 missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales. Actuellement, 307 policiers indonésiens participent à cinq missions de maintien de la paix, à savoir la MINUSCA, la MINUSMA, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et la MINUSS.

Je voudrais à présent faire des observations générales sur le rôle de la police des Nations Unies, suivies de quelques questions aux intervenants.

Ma première observation porte sur le rôle et la contribution de plus en plus importants de la police des Nations Unies en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix. Depuis que la police des Nations Unies a été déployée pour la première fois dans le cadre de l'Opération des Nations Unies au Congo (République démocratique du Congo) en 1960, son rôle s'est considérablement élargi et englobe aujourd'hui l'assistance aux pays hôtes en matière de maintien de la sécurité, de maintien de l'ordre public, de protection des civils, de lutte contre la criminalité et de renforcement des capacités de la police.

Étant donné que les missions de maintien de la paix sont confrontées à des conflits et à des problèmes de plus en plus complexes, la police des Nations Unies est appelée à jouer un rôle encore plus important. Pour ce faire, il convient d'améliorer la planification et la coordination, d'accroître l'efficacité des processus de recrutement et de déploiement et de renforcer l'appui institutionnel apporté à la police des Nations

Unies. En outre, étant donné que la portée de ses tâches et de son rôle s'élargit, des ressources financières suffisantes et durables doivent être mises à sa disposition.

En outre, les soldats de la paix étant déployés dans des environnements plus dangereux, il convient de redoubler d'efforts pour assurer leur sûreté et leur sécurité, surtout pendant cette période où sévit la maladie à coronavirus (COVID-19). Le Secrétariat doit intensifier ses efforts pour améliorer la capacité de protection et les installations médicales dans les missions.

Mon deuxième point concerne l'amélioration de la performance et du professionnalisme de la police des Nations Unies. Pour qu'elle puisse s'acquitter efficacement de son mandat, il est essentiel que les policiers participant aux opérations de maintien de la paix soient bien formés et bien protégés. L'Indonésie s'est toujours efforcée de promouvoir la formation et le renforcement des capacités des soldats de la paix. Nos soldats de la paix reçoivent une formation rigoureuse non seulement en matière de compétences policières de base, mais aussi dans d'autres domaines, tels que la langue, la compréhension de la culture locale et les droits humains. Cette formation est essentielle non seulement pour préparer les soldats de la paix à accomplir leurs tâches de manière professionnelle, mais aussi pour qu'ils puissent établir des relations avec la population locale grâce à des activités efficaces de police de proximité.

En Indonésie, nous offrons également à nos policiers une formation portant sur des compétences spécialisées, comme la criminalistique, les enquêtes, la lutte contre la criminalité grave et organisée et la violence sexuelle et fondée sur le genre, ainsi que le maintien de l'ordre. Nous sommes prêts à les déployer dans le cadre d'équipes de police spécialisées dans diverses missions.

Mon troisième point concerne la participation des femmes à la police des Nations Unies. Conformément à la résolution 2538 (2020), qui a été adoptée récemment, nous devons poursuivre nos efforts collectifs pour accroître la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix. Nous constatons avec satisfaction que les objectifs ont été atteints en ce qui concerne l'augmentation du nombre de femmes parmi le personnel des opérations de maintien de la paix, aussi bien s'agissant de policiers hors unités constituées que dans le cadre d'unités de police constituées. Dans le même temps, nous pensons qu'il y a encore beaucoup de progrès à faire pour améliorer la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix.

Pour accroître la participation des femmes, l'Indonésie met l'accent sur les investissements dans la formation et le renforcement des capacités. C'est pourquoi, au début de l'année prochaine, l'Indonésie et la Norvège organiseront une formation pour préparer des policières indonésiennes au déploiement. L'Indonésie accueillera également la conférence annuelle de formation de l'Association internationale des policières à Yogyakarta en septembre de l'année prochaine.

Je voudrais à présent poser deux questions à tous les chefs de police.

Ma première question porte sur le mandat. Sur la base de l'expérience des chefs de police sur le terrain, quel aspect du mandat concernant la police des Nations Unies doit être renforcé et ciblé ? Les missions ont-elles des ressources suffisantes pour mener à bien leurs tâches ? Que peut faire le Conseil pour régler ce problème ?

Ma deuxième question concerne les femmes qui participent aux opérations de maintien de la paix. Comme les chefs de police le savent, la résolution 2538 (2020) demande également de faire en sorte que les femmes participant aux opérations de maintien de la paix puissent travailler dans des environnements sûrs, qui leur soient favorables et tiennent compte des questions de genre. Pourraient-ils nous faire part des mesures qui ont été prises dans leurs missions respectives pour garantir un

environnement favorable aux policières ? Quelles sont leurs recommandations en ce qui concerne le renforcement de la participation et du rôle des soldates de la paix ?

Je constate que de nombreuses questions ont été posées aujourd'hui, et par conséquent, j'appuie pleinement la proposition des trois pays africains membres du Conseil de sécurité et de Saint-Vincent-et-les Grenadines concernant la demande faite au Secrétariat de présenter un rapport en 2021 sur les activités de la police des Nations Unies. Je voudrais ajouter que ce rapport doit également rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 2538 (2020), qui porte sur les femmes dans les opérations de maintien de la paix, en mettant particulièrement l'accent sur les efforts visant à augmenter le nombre et à améliorer la performance des policières dans les opérations de maintien de la paix.

Pour terminer, je voudrais réitérer notre engagement à apporter notre plein soutien à la composante Police des opérations de maintien de la paix. Soyez assurés que l'Indonésie, en tant que premier pays fournisseur de contingents et de personnel de police parmi les membres actuels du Conseil de sécurité, continuera à apporter son appui aux Bérets bleus. Je tiens à remercier personnellement tous les soldats de la paix sur le terrain pour leur dévouement à la cause de la paix.

Annexe XIII

Déclaration de M^me^ Anna Evstigneeva, Représentante permanente adjointe de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : russe]

Nous remercions le Sous-Secrétaire général Alexander Zouev et les chefs des composantes Police des missions des Nations Unies au Soudan du Sud, en République centrafricaine, au Mali et en Haïti pour leurs analyses. Nous voudrions également remercier tous les policiers participant aux opérations de maintien de la paix, qui s'acquittent de leurs fonctions avec dévouement et accomplissent les tâches qui leur ont été confiées dans les conditions difficiles des missions sur le terrain, qui se sont aggravées du fait de la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19). Nous saluons le travail accompli par le Secrétariat, qui a pris des mesures préventives pour lutter contre la pandémie, tout en veillant à ce que les soldats de la paix puissent continuer à s'acquitter de leur mandat sans interruption.

On ne saurait trop insister sur l'importance que revêt la composante Police dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. À l'heure actuelle, quelque 9 000 policiers chargés du maintien de la paix sont déployés dans 16 missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales des Nations Unies, et ce chiffre va croissant.

Le récent rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'Assemblée générale (A/74/19) souligne également le rôle particulier que jouent le personnel de police dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il apporte une contribution importante à la mise en œuvre du mandat de protection des civils en menant des patrouilles, en menant des activités de surveillance et en s'occupant des violations de l'ordre public. Il concourt au renforcement des capacités nationales d'application de la loi et contribue à la réforme du secteur de la sécurité.

Les policiers chargés du maintien de la paix sont de plus en plus sollicités pour lutter contre la criminalité organisée, le trafic de drogue, la traite des êtres humains et d'autres menaces pour la sécurité. Ils servent de lien entre la population, la présence de maintien de la paix et les gouvernements hôtes. Leurs efforts renforcent la confiance du public dans les institutions de l'État et jettent les bases de la réconciliation nationale et de la reconstruction postconflit.

Les Bérets bleus doivent continuer de mener leurs activités dans le cadre convenu par les États Membres, conformément au mandat du Conseil de sécurité, à la Charte des Nations Unies et aux principes de base régissant le maintien de la paix. Dans le même temps, la principale condition préalable à un travail efficace des policiers chargés du maintien de la paix est l'établissement de relations constructives avec le pays hôte, tout en respectant sa souveraineté et en tenant compte de ses particularités nationales.

Nous convenons que les policiers ne peuvent accomplir efficacement leurs tâches que lorsqu'ils disposent de ressources logistiques et humaines adéquates. Il est également nécessaire d'améliorer la planification et la gestion au sein des missions et d'éviter la duplication des efforts.

Nous estimons qu'il est contre-productif d'assigner aux policiers des fonctions qui ne leur sont pas spécifiques, par exemple, celles de nature politique ou relatives aux droits de l'homme, qui les détournent des tâches qui leur sont confiées et réduisent l'efficacité globale de leurs activités.

La Fédération de Russie continue d'accroître sa contribution au maintien de la paix par la police des Nations Unies, notamment dans le cadre des engagements pris lors des sommets des chefs de police des Nations Unies. Depuis 1992, plus de 600 employés des organes russes des affaires intérieures sont devenus membres du personnel de maintien de la paix des Nations Unies. Le département a mis en place une réserve de personnel pour les participants aux opérations de maintien de la paix, ce qui permet d'envoyer, sur la base de rotations régulières, des agents de police internes aux missions des Nations Unies, même en temps de pandémie.

Aujourd'hui, nos policiers sont déployés au Soudan du Sud, en République démocratique du Congo, en Colombie et à Chypre, ainsi que dans le cadre de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Actuellement, la proportion de femmes est supérieure à 20 %.

Le Centre de formation au maintien de la paix du Ministère russe de l'intérieur, accrédité par l'ONU, décerne régulièrement des diplômes de policiers chargés du maintien de la paix, y compris à des étrangers, dont beaucoup sont des femmes. Une attention particulière est accordée à la formation linguistique, en tenant compte des particularités du pays hôte. Depuis 2000, le Centre a formé au maintien de la paix plus de 1 750 policiers russes et plus de 600 agents de police étrangers de plus de 50 pays du monde. Parmi eux se trouvent 150 femmes de la Russie et de plusieurs États africains.

Le Centre de formation au maintien de la paix du Ministère russe de l'intérieur a programmé le prochain cours pour les policiers russes et leurs homologues des États africains du 16 novembre au 25 décembre. Ce cours devrait se terminer par l'examen international de qualification élaboré par l'équipe d'évaluation et d'aide à la sélection, avec la participation de représentants de l'ONU.

Nous sommes également prêts à déployer des experts dans des équipes de police spécialisées dans le cadre de missions des Nations Unies, y compris conjointement avec d'autres États. Nous sommes attachés au recrutement actif de policiers du Ministère russe de l'intérieur sur une base compétitive pour occuper des postes dans les entités des Nations Unies présentes sur le terrain et au sein de la Division de la police.

Annexe XIV

Déclaration de M. Tarek Ladeb, Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette importante réunion annuelle sur l'évolution du rôle que joue la police des Nations Unies dans les opérations de paix, les situations d'après-conflit et autres situations de crise. J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois pays africains membres du Conseil de sécurité, à savoir l'Afrique du Sud, le Niger et la Tunisie, et de Saint-Vincent-et les Grenadines.

Nous remercions M. Alexander Zouev, Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de paix ; M^me^ Unaisi Vuniwaqa, Cheffe de la police civile de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud ; M. Pascal Champion, Chef de la police civile de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ; M. Issoufou Yacouba, Chef de la police civile de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ; et M. Serge Therriault, Chef de la police civile du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, de leurs exposés éclairants sur l'évolution du rôle joué par la police des Nations Unies, notamment face aux défis majeurs auxquels se heurtent les opérations de maintien de la paix dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Alors que la police des Nations Unies célèbre son soixantième anniversaire en 2020, les trois pays africains membres du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et les Grenadines lui réaffirment leur soutien et apprécient tout particulièrement le rôle qu'elle joue dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Nous saluons la contribution apportée par les unités de police constituées, les policiers hors unités constituées et les équipes de police spécialisées aux opérations de maintien de la paix dans l'accomplissement de leurs mandats respectifs, tels que déterminés par le Conseil de sécurité.

La composante Police du maintien de la paix est vitale. Elle joue un rôle clef dans le rétablissement de la stabilité dans les zones de conflit et apporte une contribution appréciable à des solutions pacifiques et durables. Tout en rendant hommage aux soldats de la paix tombés au combat et en louant leur sacrifice, nous appelons tous les États Membres à s'engager collectivement à renforcer la sûreté et la sécurité de l'ensemble du personnel de maintien de la paix – policiers, militaires et civils – sur le terrain, en particulier par la mise en œuvre intégrale de la résolution 2518 (2020).

La police des Nations Unies continue d'être déployée conformément aux principes du maintien de la paix, tels que le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force. Néanmoins, sa contribution à la paix et à la sécurité a considérablement évolué pour répondre aux nouveaux défis. Actuellement, elle joue un rôle important en aidant les autorités nationales à protéger les civils et participe activement au renforcement des capacités des organes nationaux chargés de faire respecter la loi. La police des Nations Unies continue de coopérer avec les pays hôtes pour améliorer leur capacité de lutte contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme international.

Dans ce contexte, nous soulignons combien il importe de la doter des ressources dont elle a besoin pour assurer l'efficacité et le succès des missions des Nations Unies. Il est primordial de fournir aux policiers une formation adéquate et ciblée ainsi que le matériel nécessaire.

Nous prônons, par ailleurs, des mandats stratégiques, clairs, réalistes et réalisables, appuyés par les ressources requises. Les trois pays africains membres du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et les Grenadines se félicitent des efforts que continue de déployer l'ONU pour renforcer ses capacités en développant des groupes et des programmes de formation très spécifiques pour faire face aux nouveaux défis, conformément au Cadre d'orientation stratégique concernant le rôle de la police dans les opérations internationales de maintien de la paix.

Dans le même ordre d'idées, nous réaffirmons notre appui à l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, qui reste une feuille de route pour l'amélioration des services de police des Nations Unies dans les missions de maintien de la paix par la promotion d'approches inclusives et participatives. Ces démarches collaboratives, promues par la police des Nations Unies, ouvrent la voie à la mise en œuvre de solutions politiques globales, dirigées par les pays, qui facilitent la création de conditions favorables à la transition des missions et à des stratégies de sortie couronnées de succès.

La pandémie de COVID-19 a une incidence majeure sur les activités et les tâches de la police des Nations Unies. Nous saluons les efforts déployés par l'ONU pour atténuer avec succès les effets de la pandémie, en s'appuyant sur son expérience des crises sanitaires. Elle a ainsi immédiatement interrompu toutes les rotations de militaires et de policiers et donné des directives pour assurer la sécurité de la police des Nations Unies et des populations locales. La police des Nations Unies a suspendu à juste titre la formation des partenaires locaux qui impliquaient un contact physique et une proximité. Nous félicitons nos chefs de la police civile et la Division de la police à cet égard.

À ce stade, nous estimons qu'il est important que l'ONU reste vigilante et bien préparée pour relever les défis d'une éventuelle deuxième vague de la pandémie.

Nous reconnaissons l'importance croissante que revêt la police des Nations Unies dans la transition des missions et, après le retrait des missions de maintien de la paix, dans les efforts de stabilisation et de redressement des pays sortant d'un conflit. Toutefois, il est impératif que les autorités nationales décident elles-mêmes de l'assistance requise.

La contribution des femmes à la paix et à la sécurité est aujourd'hui au cœur de la préoccupation de la communauté internationale. Nous devons continuer à mobiliser la volonté politique et les ressources nécessaires pour promouvoir la parité des sexes et la participation pleine et égale et le leadership des policières. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la contribution de la police des Nations Unies à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le Niger, la Tunisie et l'Afrique du Sud, ainsi que Saint-Vincent-et-les Grenadines soutiennent l'initiative de la police des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes afin d'augmenter encore le nombre de femmes dans toutes les missions de maintien de la paix. À cet égard, nous pensons que les policières sont un élément clé dans le processus de recherche de solutions de paix. Si les policières ont contribué de manière significative à la promotion de l'égalité des sexes, à la sensibilisation à la violence fondée sur le genre, à la création d'un climat de confiance au sein des populations locales et ont procuré un important sentiment de sécurité aux femmes et aux enfants, leur capacité à contribuer à l'ensemble des activités de police des Nations Unies ne devrait pas être limitée. De même, tous les aspects de la police des Nations Unies normalement associés aux femmes doivent être considérés comme des actions critiques devant être entreprises par tous les policiers, quel que soit leur sexe.

Actuellement, dans les opérations de maintien de la paix, 15,1 % des policiers sont des femmes, contre 10,2 % en 2015. Nous demandons instamment la mise en

œuvre complète de la résolution 2538 (2020) récemment adoptée sur les femmes dans le maintien de la paix. À cet égard, le Niger, la Tunisie et l'Afrique du Sud, ainsi que Saint-Vincent-et-les Grenadines, réaffirment leur soutien à la politique de tolérance zéro en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles et rappellent que tous les policiers ont un rôle à jouer dans l'éradication de ce fléau.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité plus un reconnaissent le rôle essentiel de la police des Nations Unies dans le soutien opérationnel, la protection des civils, ainsi que dans le renforcement des capacités de la police de l'État hôte. Nous prévoyons un rôle accru de la police des Nations Unies, y compris dans le cadre de la COVID-19, dans le cadre du mandat donné par le Conseil de sécurité, ce qui aura un impact durable sur la pérennisation de la paix.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité plus un attachent une grande importance au renforcement des partenariats régionaux entre l'ONU et les organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées, en particulier avec l'Union africaine. À cet égard, nous nous félicitons du soutien et de la collaboration continus aux fins d'un l'enrichissement mutuel, en particulier dans ces circonstances difficiles, afin d'atténuer l'impact de la COVID-19.

Le réaménagement des opérations de paix dirigées par l'Union africaine, les transitions et les réductions éventuelles nécessitent des liaisons étroites pour assurer la cohérence et l'harmonisation des efforts de paix. À cet égard, nous sommes heureux que le Cadre d'orientation stratégique concernant le rôle de la police dans les opérations internationales de maintien de la paix ait été élaboré en consultation avec plusieurs organisations, dont l'Union africaine.

Enfin, le Niger, la Tunisie et l'Afrique du Sud, ainsi que Saint-Vincent-et-les Grenadines demandent au Secrétaire général de soumettre au Conseil de sécurité un rapport sur l'évolution de la situation concernant les activités de police des Nations Unies en 2021. Nous faisons cette proposition, car le dernier rapport sur les activités de police des Nations Unies a été publié en 2018.

En conclusion, nous voudrions profiter de la présence des chefs de police pour poser les questions suivantes. Qu'attendent-ils du Conseil de sécurité pour les aider à mieux remplir leur mandat ? Quels sont les progrès réalisés dans le développement du secteur de la police en Haïti, y compris l'utilisation de la technologie, compte tenu de la situation actuelle dans le pays et des défis posés par la pandémie de COVID-19 ? Comment leur mission trouve-t-elle un équilibre en déployant de manière égale les policiers hors unités constituées, les unités de police constituées et les équipes de police spécialisées ? Nous posons ces questions afin d'établir l'importance de chacun de ces éléments au sein des opérations, en notant que l'approche des équipes de police spécialisées a été saluée comme un outil efficace et efficient pour fournir l'expertise policière requise pour l'exécution des mandats de la police des Nations Unies dans les missions sur le terrain.

Annexe XV

Déclaration de M. James Roscoe, Représentant permanent adjoint par intérim du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie tous nos excellents intervenants d'aujourd'hui de nous avoir fait part de leurs réflexions et d'avoir partagé en particulier leurs points de vue depuis le terrain.

C'est une question qui m'intéresse vraiment. C'est en fait la première chose sur laquelle j'ai travaillé dans notre service diplomatique – les activités de police internationales et en particulier les activités de police des Nations Unies – et j'ai vu à quel point la police des Nations Unies peut être efficace des Balkans à la Sierra Leone ; la discussion aujourd'hui s'avère donc très précieuse.

Je tiens également à commencer par remercier, par l'intermédiaire de nos chefs de police, les femmes et les hommes des composantes de la police des Nations Unies dans le monde entier qui travaillent en notre nom pour protéger et servir les communautés vulnérables. En cette année du soixantième anniversaire de la création de la police des Nations Unies, nous nous rappelons encore une fois son énorme dévouement, son professionnalisme et son courage alors qu'elle poursuit son travail dans le contexte difficile de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Aujourd'hui, les activités de police des Nations Unies sont un élément fondamental du maintien de la paix, comme on nous l'a répété à maintes reprises aujourd'hui. La police joue un rôle central dans la création d'un environnement protecteur pour les civil en rétablissant la sécurité et la justice et, surtout, en rétablissant l'état de droit dans les zones touchées par les conflits. Nous avons le devoir, tant envers les policiers déployés sur le terrain qu'envers les personnes qu'ils servent, de continuer à améliorer l'efficacité des activités de police des Nations Unies en procédant à une réforme concrète. En 2016, le Royaume-Uni était un fervent partisan de l'examen externe de la Division de la police des Nations Unies, et nous constatons qu'un certain nombre des recommandations issues de cet examen restent sans réponse.

Mais aujourd'hui, je voudrais souligner trois domaines importants que nous devons corriger pour que la police des Nations Unies puisse rester efficace. Une attention soutenue sur ces questions sera essentielle pour réaliser la vision définie dans le programme du Secrétaire général Action pour le maintien de la paix.

La première de ces questions a trait au fait que les activités de police doivent être pleinement intégrées dans les processus de planification des missions tout au long de leur durée, de leur entrée en vigueur à leur transition. Les experts de la police doivent être à la table des négociations et avoir à leur dispositions les renseignements, les rapports et les données pertinents. Les missions doivent pouvoir procéder à une évaluation continue afin de s'assurer que es activités de police restent adaptées aux besoins sur le terrain. Il faut donc continuer à y réfléchir.

La deuxième de ces questions concerne les engagements à fournir du personnel. Ceux-ci doivent être adaptés aux besoins de la mission et contribuer à la réalisation de la stratégie du Secrétaire sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies. Le recrutement doit être équitable, rapide et fondé sur le mérite, et basé sur les compétences, les capacités et l'expertise dont chaque missions a besoin. Nous nous félicitons de l'utilisation d'outils, tels que le Système de préparation des moyens de maintien de la paix, pour aider à identifier les lacunes en matière de capacités et à obtenir les engagements nécessaires pour les combler. La participation pleine, égale et significative des femmes dans les activités de police des

Nations Unies est non seulement un impératif moral, mais aussi une considération opérationnelle essentielle. La confiance entre les composantes de police des Nations Unies et les communautés locales peut être plus facilement établie si la police reflète ceux qu'elle sert.

Notre troisième point est qu'il faut donner la priorité à la performance de la police. Lorsque le personnel se conforme aux normes élevées que nous attendons tous, il est mieux à même de remplir son mandat et d'assurer sa propre sécurité. Nous attendons avec impatience la mise en œuvre du cadre de gestion de la performance et de la responsabilité dans le domaine du maintien de la paix en ce qui concerne la police, mais nous soulignons également la nécessité urgente d'arrêter la version définitive du cadre d'orientation stratégique en matière d'activités de police. Ces orientations doivent ensuite être rendues opérationnelles, ce qui nécessite l'élaboration de manuels et d'outils de formation appropriés pour permettre aux fournisseurs d'effectifs de police de comprendre à quelles normes leur personnel doit se conformer.

Et je suis heureux que nous ayons une réunion interactive parce que je voudrais, si je peux me le permettre, passer à quelques questions, la première étant pour le Sous-Secrétaire général Zouev. On s'attend à ce que les demandes adressées à la Division de la police des Nations Unies continuent de croître, tant dans le cadre des opérations de police qu'en dehors des missions au cours de la période à venir. Il serait intéressant qu'il nous dise quelles priorités fixe le Département des opérations de paix et quelles ressources supplémentaires il met à la disposition de la Division. Les capacités sont-elles suffisantes pour entreprendre la planification nécessaire en vue du déploiement de policiers, notamment en matière de transition ? Et si je puis revenir sur la question du Cadre d'orientation stratégique concernant le rôle de la police dans les opérations internationales de maintien de la paix, nous souhaiterions connaître l'état d'avancement de ce cadre et savoir quand on peut s'attendre à ce qu'il soit prêt et publié.

J'ai maintenant quelques questions pour nos excellents intervenants. La première s'adresse à la Cheffe de la police de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), M^me^ Vuniwaqa. J'aimerais vraiment comprendre ce qu'elle pense du processus de renforcement des capacités concernant la Police nationale sud-soudanaise. En particulier, comment la MINUSS détermine-t-elle quelles responsabilités de police doivent être partagées avec la Police nationale et à quel moment ? Comment établit-on cet équilibre en matière de transition ou de transfert des responsabilités ?

Ma deuxième question s'adresse au Chef de la police civile de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), M. Yacouba. Les événements récents concernant les forces de sécurité maliennes, et sa coordination avec elles, ont probablement fait évoluer l'environnement actuel – en d'autres termes, après le coup d'État. Pourrait-il nous expliquer comment la MINUSMA gère de tels problèmes dans ce contexte ? Dans l'état actuel des choses, pense-t-il avoir les ressources nécessaires pour planifier et mener des activités d'appui afin d'ancrer l'état de droit ?

Annexe XVI

Déclaration de M^me^ Kelly Craft, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Sous-Secrétaire général Zouev et les chefs de police des Nations Unies. Nous apprécions leurs exposés annuels extrêmement importants.

Les États-Unis saluent les progrès remarquables accomplis au cours des 60 dernières années dans le contexte des activités de police des Nations Unies. Actuellement, les forces de police des Nations Unies sont déployées au sein de missions de plus en plus complexes, dynamiques et multidimensionnelles. Elles jouent un rôle crucial dans la protection, la gestion de l'ordre public, les partenariats avec les autorités des pays hôtes, la prévention et les enquêtes pénales. Le personnel de police des Nations Unies doit maintenant s'acquitter de tâches de protection des civils dans le contexte des cinq principales missions : la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Ces engagements actifs sont porteurs de nouveaux problèmes pour la police des Nations Unies, et nous la remercions de ses efforts.

Je tiens en premier lieu à féliciter l'inspectrice en chef Doreen Malambo, de la Zambie, à qui a été décerné hier le prestigieux prix de la Policière des Nations Unies de l'année 2020. Nous félicitons Doreen de son travail remarquable en tant que policière et de son dévouement à ses devoirs en tant que leader au sein de la MINUSS.

Les États-Unis appuient fermement la stratégie sur la parité des sexes parmi le personnel en tenue, et ils exhortent les pays qui fournissent des effectifs de police à adopter des politiques qui augmentent la participation des femmes à tous les niveaux des activités de police. Nous avons constaté avec satisfaction que la police des Nations Unies applique le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et qu'elle a déjà atteint ses objectifs pour 2020 en ce qui concerne le nombre de policières déployées au Siège et sur le terrain, mais aussi les unités de police constituées et les policières hors unités constituées. Ces progrès sont importants, et nous espérons qu'un nombre croissant de policières vont jouer un rôle directeur dans la reconstruction des communautés et l'entretien de la confiance entre les citoyens et les institutions de sécurité qui les servent. C'est particulièrement vrai au Soudan du Sud, en République centrafricaine et au Mali.

Deux ans après l'adoption à l'unanimité de la résolution 2436 (2018), nous réitérons notre appui à l'engagement qu'a pris l'ONU de mettre en œuvre une politique intégrée de gestion de la performance et de la responsabilité. Cette politique doit être basée sur des normes claires s'appliquant à l'ensemble du personnel civil et en uniforme de l'ONU déployé au sein d'opérations de maintien de la paix ou qui leur fournit un appui. À cet égard, les États-Unis accueillent avec satisfaction le lancement récent du cadre intégré de gestion de la performance et de la responsabilité dans le domaine du maintien de la paix, qui vise à harmoniser les nombreux outils et processus d'évaluation utilisés par les composantes militaires, policières et civiles des missions de maintien de la paix.

Je remercie les chefs de police qui ont présenté des exposés aujourd'hui du travail acharné qu'ils effectuent sur cette question. Nous devons maintenir notre engagement commun à améliorer la performance du maintien de la paix en veillant à

ce que le personnel de police soit correctement formé et tenu de respecter les normes de l'ONU.

Les États-Unis appuient fermement l'initiative prise par le Secrétaire général adjoint Lacroix de présenter un exposé au Conseil de sécurité sur la performance des opérations de maintien de la paix. Nous espérons qu'il nous sera rendu compte honnêtement de la performance, y compris les lacunes, les exemples de réussite et les mesures que peuvent prendre les États Membres et le Secrétariat pour remédier à l'insuffisance des performances.

Nous estimons qu'il reste du travail à accomplir en ce qui concerne l'examen de la politique sur les unités de police constituées dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et pour renforcer le processus d'évaluation des policiers à titre individuel. Les missions déployées dans le monde entier étant de plus en plus complexes, il est important que le personnel de la police des Nations Unies soit professionnel, efficace et responsable. Les États-Unis restent déterminés à appuyer la police des Nations Unies et à l'aider à relever les défis actuels et futurs.

Je souhaite terminer ma déclaration en posant trois questions spécifiques aux chefs de police et au Sous-Secrétaire général adjoint Zouev Premièrement, comment sont utilisées les données sur la performance pour déterminer les rotations et les déploiements des pays fournisseurs d'effectifs de police ? Deuxièmement, quel est le meilleur moyen d'honorer notre engagement à protéger les civils durant les processus de transition des missions de maintien de la paix ? Et troisièmement, quelles mesures devons-nous prendre pour augmenter le nombre de femmes dans le cadre des rotations et des déploiements des effectifs de police ?

Annexe XVII

Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Viet Nam se félicite de la tenue de cette réunion opportune à l'occasion de la quinzième Semaine de la police des Nations Unies et remercie de leurs exposés instructifs le Sous-Secrétaire général Alexander Zouev et les quatre chefs des composantes Police de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti.

Je tiens en premier lieu à réaffirmer notre ferme appui aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et aux initiatives pertinentes visant à améliorer leur efficacité, notamment l'initiative Action pour le maintien de la paix.

À l'occasion du soixantième anniversaire de la police des Nations Unies, nous voulons rendre hommage aux sacrifices et au dévouement des femmes et des hommes en uniforme, en particulier les policiers et policières qui ont fait le sacrifice ultime. Durant cette période sans précédent, nous saluons en particulier les efforts des soldats et soldates de la paix des Nations Unies, y compris le personnel de police, qui aident les pays à retrouver la paix et à combattre à la fois la criminalité et la maladie à coronavirus (COVID-19).

Depuis sa création, la police des Nations Unies est une composante importante des opérations de maintien de la paix et son rôle a pris de l'importance au fil des ans. Son mandat a évolué et englobe, entre autres, la protection des civils, l'appui à la formation et l'apport de conseils aux pays hôtes. En collaboration avec d'autres acteurs du maintien de la paix, la police des Nations Unies contribue donc au maintien et à la promotion d'une paix, d'une sécurité et d'un développement durables dans les pays hôtes.

Alors que les pays avancent sur la voie de la consolidation de la paix, la police des Nations Unies joue un rôle de plus en plus important dans l'appui aux efforts nationaux visant à réaliser la sécurité et l'ordre aux fins du développement national. Pour rester pertinentes et efficaces, les activités de maintien de la paix des Nations Unies, notamment les activités de police, doivent respecter les principes de base de consentement des parties, d'impartialité et de non-recours à la force sauf en cas de légitime défense et de défense du mandat.

Cette année marque également le vingtième anniversaire du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. À cet égard, nous réitérons notre appui à l'accent mis sur la prise en compte des questions de genre dans les activités de police et à l'objectif de parité des genres dans le domaine du maintien de la paix. Nous jugeons encourageant le fait que la police des Nations Unies joue un rôle de chef de file dans la réalisation des objectifs fixés par la Stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue. Nous espérons voir un nombre croissant de femmes au sein des unités de police constituées.

La participation des femmes offre une approche unique qui englobe une meilleure communication avec les communautés, une plus grande diversité, une confiance renforcée et plus efficace et une protection tenant compte des questions de genre, ce qui peut avoir davantage d'effets positifs à long terme.

Les soldates de la paix servent également à autonomiser les femmes et les filles des pays et communautés d'accueil dans lesquelles elles jouent un rôle de protectrices et servent de modèles. Le prix de la Policière des Nations Unies de l'année 2020 a

été décerné à l'inspectrice en chef Doreen Malambo, conseillère pour les questions de genre à la MINUSS, en reconnaissance de son action à l'appui des groupes vulnérables. La contribution des soldates de la paix doit être davantage reconnue, notamment au niveau des pays et des missions, et il reste beaucoup à faire pour tirer pleinement parti du potentiel des policières.

Dans le même temps, nous soulignons à nouveau la nécessité de mettre en place des politiques tenant davantage compte des questions de genre et soutenant davantage les soldates de la paix, en veillant notamment à leur sûreté et leur sécurité, et en leur assurant des conditions de travail propices.

L'action de la police des Nations Unies est étroitement liée à l'État et au système social en cours de développement dans les situations d'après-conflit. Elle peut tirer parti des atouts de l'expérience et de la préparation des pays qui fournissent du personnel de police. Nous estimons qu'une assistance doit être assurée aux pays fournisseurs de personnel de police, en particulier les pays en développement, afin d'améliorer le renforcement de leurs capacités, notamment la formation préalable au déploiement, aux fins de garantir l'efficacité de leur performance au sein de la mission.

Pour sa part, le Vietnam prépare et forme activement son personnel de maintien de la paix, y compris les policiers, conformément aux exigences des Nations Unies. Nous avons bon espoir que des policiers vietnamiens qualifiés rejoindront les rangs de la police des Nations Unies dès 2021. À cet égard, nous remercions la Division de la police pour son aide précieuse, et nous nous réjouissons de coopérer étroitement avec tous les partenaires.